

Presse



Kiné actualité,
l'hebdo de la profession



Kinésithérapie Scientifique,
le mensuel pratique et technique

Sites Internet



www.kineactu.com



www.ks-mag.com



www.ffmkr.org



www.ink-formation.com



www.agakam.com

Location de fichiers

- > e-mailing
- > adresses postales

Agenda professionnel du kinésithérapeute



Service Publicité - 3, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Contact : Vincent Deperrest
Tél : 01 44 83 46 69 - Fax : 01 44 83 46 47
v.deperrest@kineactu.com

www.kineactu.com - www.ks-mag.com - SARL de Presse au capital de 23 000 € - RCS Paris 302 113 881

Conception-Rédaction : Pastelle-Alfortville / Crédit photo : Fotolia - areant

Nos sites Internet

Des sites différenciés à haute réactivité

Bannière animée ou non, en alternance avec deux autres annonceurs, de type GIF ou FLASH, avec ou sans lien vers le site Internet de l'annonceur et affichage sur la page d'accueil et sur l'ensemble des pages du site choisi.

Fréquentation moyenne mensuelle

Titre	Site	Visites	Visiteurs uniques	Pages vues
	www.kineactu.com	6 354	4 698	27 346
	www.ks-mag.com	9 562	6 281	78 264
	www.ffmkr.org	37 156	17 951	88 327
	www.ink-formation.com	3 821	2 849	36 105
	www.agakam.com	1 728	1 467	5 735

Prix hors taxes – TVA : 19,60 %

Site	Format	1 mois*	1 mois et 15 jours*	2 mois*
Kiné actualité	Bannière verticale	150 €	250 €	300 €
	Bannière horizontale	250 €	350 €	400 €
Kinésithérapie Scientifique	Bannière verticale	150 €	250 €	300 €
	Bannière horizontale	250 €	350 €	400 €
FFMKR	Bannière verticale	250 €	350 €	400 €
	Bannière horizontale	350 €	450 €	500 €
iNK	Bannière verticale	100 €	200 €	250 €
	Bannière horizontale	200 €	300 €	350 €
AGAKAM	Bannière verticale	100 €	150 €	175 €
	Bannière horizontale	150 €	200 €	225 €

* Durée minimale

Éléments techniques :

- Pour les publicités colonne, la taille requise est :
Largeur : 130 pixel (non modifiable) / Hauteur : 370 pixel
- Pour les publicités au centre, la taille requise est :
Largeur : 570 pixel (non modifiable) / Hauteur : 90 pixel (non modifiable)

L'annonceur choisissant une bannière avec lien vers son site doit intégrer lui-même l'adresse de ce site dans la bannière publicitaire qu'il nous fera parvenir.